

CONFIDENTIEL

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU JEUDI 11 AVRIL 2024 À 14H30 ÉTABLI LE 12 AVRIL 2024

Sur convocation envoyée le vingt-sept mars deux-mille vingt-quatre, les membres du Comité Social Territorial Intercommunal se sont réunis le jeudi onze avril deux mille vingt-quatre à quatorze heures trente à la Maison des Communes à PAU sous la présidence de M. Nicolas PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion.

### → Représentants de l'Administration :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **M. PATRIARCHE**, Maire de LONS, Président,
- **M. DÉSSERÉ**, Maire de LEMBEYE,
- **M. LABAT**, Maire d'IGON,
- **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
- **Mme MAINE**, Adjointe au Maire de MONTAUT, 1ère Administratrice déléguée du Centre de Gestion,
- **M. DENAX**, Maire d'ARTIGUELOUVE.

#### ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **M. SANZ**, Maire de RÉBÉNACQ,
- **Mme CASET**, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS,
- **Mme OTHART**, Maire de SAINTE-ENGRÂCE,
- **Mme ALTHAPÉ**, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS,
- **M. OXIBAR**, Maire d'OGEU-LES-BAINS, 2<sup>ème</sup> Administrateur délégué du Centre de Gestion,
- **M. ETCHEVERRY**, Maire de BONLOC,
- **Mme CABANNE**, Maire de GOMER,
- **M. JAURIBERRY**, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE,
- **M. ARROSSAGARAY**, Maire de SAUGUIS-SAINT-ETIENNE,
- **Mme GRAMMONTIN**, Maire de CASTETNER,
- **Mme ETCHEGOIN**, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT,
- **Mme MOULAT**, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ.

### → Représentants du personnel :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),



- **Mme PROHARAM**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT),
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE d'AHETZE (CGT),
- **Mme BOUVET**, Rédacteur au CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CGT),
- **M. PUCHEU**, Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **Mme BEN ARRAIS**, Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe au SIVOM AUTONOMIE DE LA PLAINE DE NAY (UNSA),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **M. DROUILLARD**, Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE DE GELOS (SNDGCT),
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB).

#### ÉTAIENT PRÉSENTS sans voix délibérative :

- **M. GALRITO**, Brigadier-chef principal à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (FO),
- **Mme MERCADIER**, Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe au CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARTHEZ-DE-BÉARN (SUD/LAB).

#### ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **Mme LABORDE**, Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe au TERRITOIRE D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme DAUBONS**, Adjoint technique à la COMMUNE DE NAVAILLES-ANGOS (CGT),
- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **Mme SOMDECOSTE-LESPOUNE**, Rédacteur à la COMMUNE DE LAHOURCADE (UNSA),
- **Mme HUSTAIX**, Directrice Générale des Services de la COMMUNE DE PONTACQ (SNDGCT).

#### ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du CDG 64,
- **Mme CHALOT**, Responsable du Pôle Expertise juridique au CDG 64,
- **Mme CAMGUILHEM**, Consultante au Pôle Expertise juridique au CDG 64.

Le Président remercie les membres du Comité Social Territorial Intercommunal (CSTI) pour leur participation à cette réunion.

Il précise que le groupe de travail pour l'élaboration d'une charte des ATSEM à destination des collectivités relevant du CSTI s'est réuni 10 avril . La prochaine réunion est prévue le 29 mai 2024, pour une présentation de la charte au CSTI lors de la séance du 27 juin.

S'agissant du futur groupe de travail sur le volet prévoyance et suite à la dernière réunion du CSTI, des contacts ont été pris avec l'Association départementale des Maires qui a répondu favorablement à la proposition de constitution d'un groupe de travail. Les services du Centre de Gestion reviendront rapidement vers les membres de l'instance pour organiser une première séance de travail.

Il rappelle que la secrétaire de séance du Comité Social Territorial Intercommunal est Madame MAINE.

En l'absence de Madame LABORDE, Madame CARRÈRE a été désignée secrétaire adjointe.

## - ORDRE DU JOUR -

<b>I.</b>	<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSTI EN DATE</b> .....	<b>4</b>
	<b>DU 21 MARS 2024</b> .....	<b>4</b>
<b>II.</b>	<b>DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU 11</b>	
	<b>AVRIL 2024</b> .....	<b>4</b>
	2.1 <b>Avis sur des projets de Documents Uniques d'Évaluation des Risques</b>	
	<b>Professionnels (2)</b> .....	<b>4</b>
	2.2 <b>Étude des accidents et maladies reçus au CDG depuis la précédente</b>	
	<b>réunion</b> .....	<b>5</b>
	2.3 <b>Avis sur un projet d'accueil d'un apprenti (1)</b> .....	<b>5</b>
	2.4 <b>Avis sur des projets d'aménagement du temps de travail (2)</b> .....	<b>5</b>
	2.5 <b>Avis sur des projets d'attribution de prestations d'action sociale (4)</b> .....	<b>5</b>
	2.6 <b>Avis sur des projets d'autorisations spéciales d'absence (5)</b> .....	<b>5</b>
	2.7 <b>Avis sur des projets de mise en place des travaux supplémentaires (2)</b> .....	<b>6</b>
	2.8 <b>Avis sur des projets de chartes de télétravail (6)</b> .....	<b>6</b>
	2.9 <b>Avis sur un projet de charte informatique (1)</b> .....	<b>6</b>
	2.10 <b>Avis sur des projets de Compte Épargne-Temps (2)</b> .....	<b>6</b>
	2.11 <b>Avis sur des projets de critères d'attribution du régime indemnitaire (25)</b>	
	.....	<b>7</b>



2.12	Avis sur un projet d'instauration du temps partiel (1).....	8
2.13	Avis sur des projets de lignes directrices de gestion (7).....	8
2.14	Avis sur un projet de mise en place d'astreintes (1) .....	9
2.15	Avis sur des projets de modifications du temps de travail (17) .....	10
2.16	Avis sur des projets de prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (83) ..	10
2.17	Avis sur des projets de participation à la protection sociale complémentaire (2) .....	11
2.18	Avis sur un projet de ratios d'avancement de grade (1).....	11
2.19	Avis sur des projets de règlements intérieurs (3).....	11
2.20	Avis sur des projets de suppression de poste (3) .....	11
III.	QUESTIONS DIVERSES .....	12

## I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSTI EN DATE DU 21 MARS 2024

Conformément aux dispositions de l'article 81 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le procès-verbal du Comité Social Territorial Intercommunal en date du 21 mars 2024 doit être soumis à l'approbation des membres du CSTI.

Le président soumet donc ce procès-verbal au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

## II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU 11 AVRIL 2024

### 2.1 Avis sur des projets de Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels (2)

Le Président soumet les projets présentés par la **COMMUNE DE BOURNOS** et le **SYND.INT.E.C.T.O.M. COTEAUX BÉARN-ADOUR** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.



## 2.2 Étude des accidents et maladies reçus au CDG depuis la précédente réunion

Mme CHALOT présente le tableau des accidents et maladies reçus depuis la dernière réunion du CSTI. 7 accidents de service ont été déclarés.

## 2.3 Avis sur un projet d'accueil d'un apprenti (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE LAHONCE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

## 2.4 Avis sur des projets d'aménagement du temps de travail (2)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE BIRIATOU et NAVARRENX** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

## 2.5 Avis sur des projets d'attribution de prestations d'action sociale (4)

Le Président soumet les projets présentés par la **CAISSE DES ÉCOLES DE SERRES-MORLAAS, la COMMUNE DE SERRES-MORLAAS, l'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE et le SIVU DES QUATRE MOULINS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Concernant le dossier présenté par le **SIVU DES QUATRE MOULINS**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : « Afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Social Territorial Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la décision de la collectivité ».

## 2.6 Avis sur des projets d'autorisations spéciales d'absence (5)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D' AINHOA, BARRAUTE-CAMU, LANNE-EN-BARÉTOUS, NAVARRENX et le SYND.INT.REGROUP.PEDAGOGIQUE LABASTIDE-CÉZÉRACQ ET LABASTIDE-MONRÉJEAU** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.



## 2.7 Avis sur des projets de mise en place des travaux supplémentaires (2)

Le Président soumet les projets présentés par la **COMMUNE DE LICQ-ATHEREY** et le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Les avis seront assortis de l'observation suivante : « FO, la CFDT et la CGT regrettent que la majoration des heures complémentaires ne soit pas prévue par les collectivités ».

## 2.8 Avis sur des projets de chartes de télétravail (6)

Le Président soumet les projets présentés par le **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NAVARRENX**, les **COMMUNES DE BIRIATOU, NAVARRENX, SAINT-VINCENT, SERRES-MORLAAS** et le **SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON ET DE MAULÉON ET DE LEURS AFFLUENTS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Les avis seront assortis de l'observation suivante : « FO, la CFDT, la CGT et SUD/LAB regrettent que l'allocation forfaitaire de télétravail ne soit pas instaurée ».

Concernant les dossiers présentés par la **COMMUNE DE SAINT-VINCENT** et le **SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON ET DE MAULEON ET DE LEURS AFFLUENTS**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : « La période d'adaptation ne doit pas être évoquée dans la partie relative à la fin du télétravail à l'initiative de l'agent ou de la collectivité, car elle n'est pas prévue par la collectivité ».

## 2.9 Avis sur un projet de charte informatique (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE D'UZEIN** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

## 2.10 Avis sur des projets de Compte Épargne-Temps (2)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE COARRAZE** et **LESTELLE-BÉTHARRAM** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.



Les avis seront assortis de l'observation suivante : «La CGT, FO, la CFDT, le SNDGCTet SUD/LAB regrettent que la monétisation et la prise en compte au titre de la RAFF ne soient pas instaurées».

## 2.11 Avis sur des projets de critères d'attribution du régime indemnitaire (25)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'AINHOA, ARETTE, BEDOUS, BUSTINCE-IRIBERRY, CHARRITTE-DE-BAS, GEÛS-D'OLORON, GOTEIN-LIBARRENX, LESTELLE-BÉTHARRAM, MEILLON, MORLANNE, NABAS, PARDIES-PIETAT, POEY-DE-LESCAR, PRÉCHACQ-JOSBAIG, PRÉCHACQ-NAVARRENX, RIVEHAUTE, SAUVETERRE-DE-BÉARN, ORRIULE, OUIILLON, UZEIN, les SIVOM AUTONOMIE DE LA PLAINE DE NAY, SIVU DE LA VOIRIE DU CANTON DE LEMBEYE, SIVU DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE LO BANIU, SYNDICAT DES EAUX LUY GABAS LÉES** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 6 voix pour (CFDT, UNSA, SNDGCT, FO) et 3 voix contre (CGT, SUD/LAB),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Concernant les projets présentés par les **COMMUNES D'ARETTE et POEY DE LESCAR**, les avis seront assortis de l'observation suivante : « Afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Social Territorial Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la décision de la collectivité ».

Concernant le projet présenté par la **COMMUNE DE MORLANNE**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : « Les phrases surlignées en jaune relatives au modalités de maintien et de suppression en cas d'absence doivent être tranchées en Conseil municipal. Si le Conseil municipal décide de ne pas maintenir le régime indemnitaire versé pendant un CMO requalifié en CLM, il ne faudra pas faire référence au décret n°2010-997 ».

Le Président soumet le projet présenté par le **S.I.R.P. CARRESSE-CASSABER-ESCOS-LABASTIDE-VILLEFRANCHE** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis** par 4 voix pour (UNSA, SNDGCT, FO), 3 voix contre (CGT, SUD/LAB) et 2 abstentions (CFDT),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Les avis seront assortis de l'observation suivante : « La CGT conteste les principes d'attribution du CIA ayant pour effet de créer une individualisation des rémunérations ».



## 2.12 Avis sur un projet d'instauration du temps partiel (1)

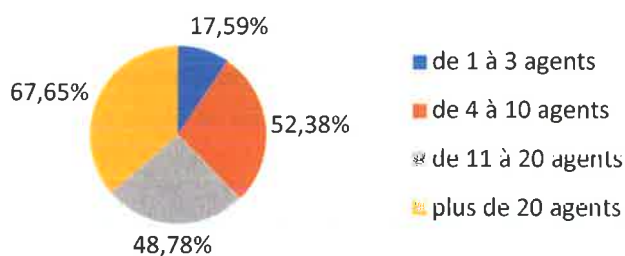
Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE HÉLETTE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

## 2.13 Avis sur des projets de lignes directrices de gestion (7)

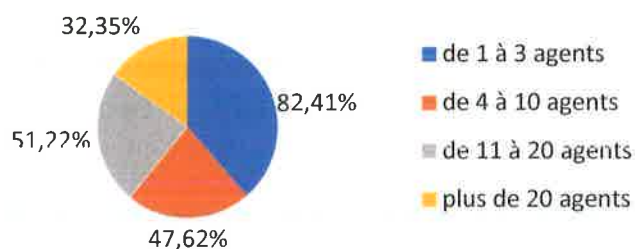
### Répartition par type de LDG par collectivité - 421 dossiers à ce jour



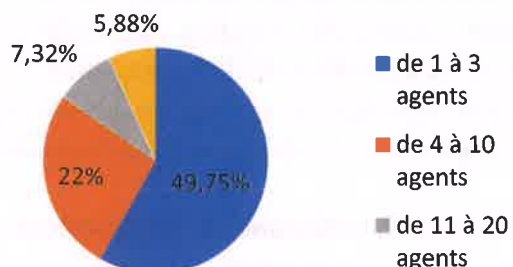
### Type de collectivités ayant réalisé le modèle complet - 155 dossiers



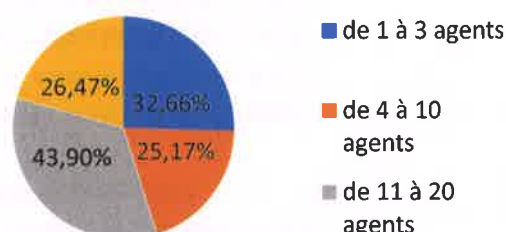
### Type de collectivités ayant réalisé le modèle simplifié - 266 dossiers



### Simplifié sans critère - 137 dossiers



### Simplifié avec critères - 129 dossiers



Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE PEYRELONGUE-ABOS, SOURAÏDE, l'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DU PAYS BASQUE, le SIVU DE LA VOIRIE DU CANTON DE LEMBEYE, LE SYND. INT. DE LA BAIE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ ET CIBOURE, LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE ESCOUBÈS-SÉVIGNACQ, LE SYNDICAT MIXTE LA FIBRE 64** au vote :

- du collège des représentants du personnel qui émet un **avis favorable à la majorité** par 6 voix pour (CFDT, UNSA, SNGCT, FO), 3 voix contre (CGT, SUD/LAB)
- du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.
- 

Concernant les projets présentés par la **COMMUNE DE PEYRELONGUE-ABOS, le SIVU DE LA VOIRIE DU CANTON DE LEMBEYE et le LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE ESCOUBÈS-SEVIGNACQ**, les avis seront assortis de l'observation suivante : « La CFDT regrette que la collectivité ne fixe pas de critères dans le volet des LDG consacré à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels, malgré l'outil élaboré par le CTI en 2021 et mis à sa disposition ».

#### 2.14 Avis sur un projet de mise en place d'astreintes (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE PONTACQ** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.



## 2.15 Avis sur des projets de modifications du temps de travail (17)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ANDREIN, ASCAIN, BASSUSSARRY, BRISCOUS, GEÛS-D'OLORON, GOTEIN-LIBARRENX, GUÉTHARY, LANNE-EN-BARÉTOUS, MACAYE, MASPIE-LALONQUÈRE-JUILLACQ, NAY, PARDIES-PIÉTAT (dossiers n°4257 et 4258), SAINT-FAUST, LES ALDUDES, ESCOUBÈS, IROULÉGUY** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Concernant les projets présentés par la **COMMUNE DE PARDIES-PIÉTAT**, les avis seront assortis de l'observation suivante : « La collectivité a indiqué que la durée hebdomadaire des emplois était portée à 30h et non à 30h30 ».

## 2.16 Avis sur des projets de prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (83)

Le Président soumet les projets présentés par le **CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARTHEZ-DE-BÉARN**, et les **COMMUNES D'ACCOUS, ANCE-FÉAS, ANDOINS, ANOS, ANOYE, ARANCOU, ARETTE, ARTHEZ-DE-BÉARN, ASCAIN, ASCARAT, ASSAT, AYDIUS, BARDOS, BASSUSSARRY, BEDOUS, BEUSTE, BONNUT BORDES, BRISCOUS, BURGARONNE, CASTET, CASTETPUGON, CASTILLON-D'ARTHEZ, COARRAZE, CONCHEZ-DE-BÉARN, COSLEDAÀ-LUBE-BOAST, DENGUIN, GARRIS, GOMER, LABASTIDE-CLAIRENCE, LABASTIDE-CÉZÉRACQ, LACARRE, LAHONCE, LAHONTAN, LANNE-EN-BARÉTOUS, LARRIBAR-SORHAPURU, LOUVIE-JUZON, MENDIONDE, MÉRACQ, MIALOS, MONCLA, MONTARDON, NAY, NOGUÈRES, PONSON-DESSUS, PRÉCHACQ-JOSBAIG, PRÉCHACQ-NAVARRENX, RIUPEYROUS, SAINT-DOS, SAINT-PÉ-DE-LÉREN, SAMSONS-LION, SAUVETERRE-DE-BÉARN, SEDZE-MAUBECQ, VIALER, VILLEFRANQUE, VIVEN, ESPELETTE, HERRÈRE, ILHARRE, IROULÉGUY, IZESTE, ORRIULE, OSSE-EN-ASPE, OUILLON, URCUIT, URT, L'ESPACE JÉLIOTE, les SIVU DE LA VOIRIE DU CANTON DE LEMBEYE, SIVU MONGISCARD, SIVU DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE GEÛS-D'ARZACQ ET LUY-DE-BÉARN, SIVU DU RPI DE L'OUSSERE ET DU LOURROU, SIVU HIRUEN ARTEAN, SIVU POUR LE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE DES COMMUNES DE AUTERRIVE, LÉREN, ST DOS ET ST PÉ-DE-LÉREN, SYND.INT. TRANSPORT SCOLAIRE DE RIUPEYROUS ET ST-LAURENT-BRETAGNE, SYND.INT.REGROUP.PÉDAGOGIQUE LABASTIDE-CÉZÉRACQ ET LABASTIDE-MONRÉJEAU, SYNDICAT DE L'ENTRE-DEUX LÉES, SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE ESCOUBÈS-SÉVIGNACQ, SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE MATÉRIELLE À LA SCOLARISATION, SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ARTHEZ-DE-BÉARN, SYNDICAT MIXTE DE LA PIERRE-SAINT-MARTIN, SYNDICAT MIXTE DES ÉCOLES DE MORLANNE ET DE CASTEIDE-CANAU, SYNDICAT MIXTE LA FIBRE 64** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Concernant les projets présentés par **les COMMUNES D'ASCAIN et BEDOUS**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : « Afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Social Territorial Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la décision de la collectivité ».

### 2.17 Avis sur des projets de participation à la protection sociale complémentaire (2)

Le Président soumet les projets présentés par **les COMMUNES DE BERNADETS et OUIILLON** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

### 2.18 Avis sur un projet de ratios d'avancement de grade (1)

Le Président soumet le projet présenté par **le SYNDICAT MIXTE LA FIBRE 64** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

### 2.19 Avis sur des projets de règlements intérieurs (3)

Le Président soumet les projets présentés par **l'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DU PAYS BASQUE, PYREN'EAU et le SYNDICAT DES EAUX LUY GABAS LÉES** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Concernant le projet présenté par **l'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DU PAYS BASQUE**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : « La majoration de la compensation des heures supplémentaires réalisées le dimanche (ou jour férié) ou la nuit est contestable dès lors qu'elle conduit à déroger aux dispositions réglementaires définissant le travail à temps complet dans les collectivités locales.».

### 2.20 Avis sur des projets de suppression de poste (3)

Le Président soumet les projets présentés par **les COMMUNES D'ARBOUET-SUSSAUTE, BEYRIE-EN-BEARN et le SYND.INT.E.C.T.O.M. COTEAUX BÉARN ADOUR** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.



Concernant le projet présenté par le **SYND.INT.E.C.T.O.M. COTEAUX BÉARN ADOUR**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : « L'établissement a indiqué que le nombre d'emplois initial inscrit au tableau des effectifs est de 67 et non 65».

### III. QUESTIONS DIVERSES

Mme MARION indique qu'elle a été interpellée par deux agents de la commune de MAULÉON-LICHARRE, suite à des arrêts maladie prolongés. Elle propose d'organiser une visite de service au sein de l'école de MAULÉON-LICHARRE concernée. Elle doit présenter une demande écrite en ce sens à la secrétaire adjointe de l'instance.

Se portent volontaires pour constituer la délégation du CSTI : Mmes MARION, BÉBIOT et CARRÈRE, MM DENAX et LABAT.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni appelée des délégués, la séance est levée à 15h20.

La secrétaire adjointe,



**Corinne CARRÈRE**  
Syndical FO

Le Président,



**Nicolas PATRIARCHE**  
Maire de LONS  
Président du Centre de Gestion

La secrétaire,



**Sylvie MAINE**  
Adjointe du Maire de MONTAUD  
Ère Administratrice déléguée c  
Centre de Gestion

